

Conseil d'administration

Orchestre symphonique de Mulhouse

24 octobre 2024

Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration:

- Mme Michèle LUTZ, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Alain COUCHOT, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Pascal COINCHELIN, Représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Nathalie MOTTE, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Antoine EHRET, Représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Florence FORIN, Représentant l'Etat (DRAC Grand Est)
- M. Michel SPITZ, Représentant la Ville de Colmar
- M. Marc MUNCK, Représentant la Collectivité Européenne d'Alsace donne procuration à Mme Michèle LUTZ

Autres présents:

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

Ordre du jour:

- 1) Mot d'introduction de M. Guillaume HEBERT, Directeur général
- 2) Election du Président ou de la Présidente et du Vice-Président ou de la Vice-Présidente de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse délibération n° 007.2024
- 3) Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ou à la Présidente de l'Orchestre symphonique de Mulhouse délibération n° 008.2024
- 4) Mot de la Présidente, Mme Michèle LUTZ

1) Mot d'introduction de M. Guillaume HEBERT, Directeur général

Monsieur HEBERT remercie les membres du Conseil d'Administration de leur présence et d'avoir répondu avec célérité à l'invitation de ce Conseil d'Administration.

Monsieur HEBERT indique que pour la séance de délibération, le quorum est atteint. Monsieur MUNCK est excusé et a donné pouvoir à Madame LUTZ.

La séance de délibération est ouverte à 15h par Monsieur HEBERT.

Madame FORIN souhaiterait savoir, pour rappel statutaire, si la DRAC est membre à part entière du Conseil d'Administration et, si oui, combien elle a de voix.

Monsieur HEBERT indique à Madame FORIN que la DRAC, en tant que membre à part entière du Conseil d'Administration, possède une voix.

Monsieur SIMEONI prend la parole pour remercier Monsieur HEBERT pour l'organisation de ce Conseil d'Administration ainsi que Madame le Maire pour son accueil. Toutefois, il regrette la présente situation et le fait que le travail de qualité engagé par les précédents membres ait été interrompu brutalement. Aussi, Monsieur SIIMEONI informe le Conseil d'Administration qu'il ne prendra pas part au vote de la nouvelle Présidence et de la nouvelle Vice-Présidence.

2) <u>Election du Président et du Vice-Président de la régie personnalisée Orchestre symphonique de Mulhouse – délibération n° 007.2024</u>

La Ville de Mulhouse est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'OSM ainsi que le prévoient ses statuts. Le Conseil Municipal du 26 septembre 2024 a proposé de nommer Mme Michèle LUTZ, M. Alain COUCHOT et M. Pascal COINCHELIN membres du Conseil d'Administration de l'OSM en remplacement de Mme Anne-Catherine GOETZ, M. Alfred OBERLIN et Mme Peggy MIQUEE. Les autres membres du Conseil d'Administration restent inchangés.

Dès lors, il est nécessaire de procéder à l'élection d'une nouvelle Présidence et Vice-Présidence pour l'OSM. La présente délibération organise donc cette élection par le Conseil d'administration de la Régie.

Monsieur HEBERT présente la délibération proposant l'élection par le Conseil d'administration de son Président et de son Vice-Président et rappelle le contenu des fonctions idoines.

Monsieur HEBERT propose au Conseil d'administration d'adopter les modalités de vote suivantes : les scrutins sont uninominaux à un tour, le format de la réunion en visio-conférence nécessitant de fait un vote à main levée.

Le mode de scrutin est adopté à l'unanimité.

Il est procédé successivement à l'élection du Président, puis du Vice-Président.

Monsieur HEBERT informe que Madame LUTZ se déclare candidate. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote à main levée:

Michèle LUTZ est élue à la Présidence de la régie personnalisée de l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

Monsieur HEBERT informe que Madame MOTTE se déclare candidate. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote à main levée :

Nathalie MOTTE est élue à la Vice-Présidence de la régie personnalisée de l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

Délibéré:

Article 1:

- Le Conseil d'administration approuve le mode de scrutin proposé par 9 voix sur 9

Article 2:

Monsieur SIMEONI indique au Conseil d'Administration qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

Après vote à main levée, le Conseil d'Administration:

- Décide d'élire aux fonctions de Présidente de l'Orchestre symphonique de Mulhouse,
 Madame Michèle LUTZ par 7 voix sur 8 votes (Mme LUTZ s'abstient)
- Décide d'élire aux fonctions de Vice-Présidente de l'Orchestre symphonique de Mulhouse, Madame Nathalie MOTTE par 8 voix sur 8 votes

La délibération est adoptée.

3) <u>Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Orchestre symphonique de Mulhouse – délibération n° 002.2023</u>

Ce point est présenté par Monsieur HEBERT après en avoir demandé l'autorisation à Madame LUTZ. Monsieur HEBERT procède à la lecture des délégations de pouvoir proposées à la Présidente de l'Orchestre.

Il est proposé que ces décisions puissent être prises et signées par le Vice-Président (en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions à prendre dans ces matières déléguées peuvent être signées par le Vice-Président qui exerce la suppléance).

Il est proposé que la Présidente puisse par ailleurs déléguer la signature de ces attributions déléguées au Directeur général de la Régie.

Monsieur HEBERT fait procéder au vote à main levée.

Les dispositions précitées sont adoptées par le Conseil d'Administration.

Délibéré:

Le Conseil d'Administration décide :

- de donner délégation à la Présidente de l'Orchestre, pour :
 - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT. Au-delà de 40 000€ HT, une information sera apportée au Conseil d'Administration
 - la conclusion et la révision du louage de matériels pour toute durée inférieure à un an,
 - la signature d'actes et de contrats d'engagement, avenants et ruptures d'engagement des musiciens et techniciens du spectacle non permanents et des musiciens remplaçants ainsi que des conférenciers jusqu'à un montant individuel de 25 000€ HT ou bruts, pour les actes d'engagement ne dépassant pas six mois.
 - la cession des biens mobiliers pour un montant n'excédant pas 4 600 € HT,
 - la conclusion de transaction et de protocole de médiation en cas de litiges avec des tiers dans la limite de 10 000
 € HT,
 - la création, la modification et la suppression des régies de recettes et d'avances, soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R.1617-1 à R.1617-18,
 - la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur, pour les demandes n'excédant pas 100 000€.
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
 - l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
 - l'autorisation au nom de l'établissement du renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- d'accepter que ces décisions puissent être prises et signées par le Vice-Président (en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions à prendre dans ces matières déléguées peuvent être signées par le Vice-Président qui exerce la suppléance).
- que la Présidente pourra par ailleurs déléguer la signature de ces attributions déléguées au Directeur général de la Régie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Mot de la Présidente, Mme Michèle LUTZ

Madame LUTZ remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation à cette réunion et pour le climat de confiance instauré à cette occasion.

Elle informe de son souhait d'appuyer les ambitions fortes soutenues par la Direction de l'OsM. Madame LUTZ fait part de son souhait d'aller à la rencontre de toutes les équipes et profite de cette occasion pour remercier et féliciter tant le travail artistique que celui mené par les membres de l'Encadrement. Madame LUTZ précise vouloir, avec sa Vice-présidente et les membres de la majorité municipale représentée au sein de ce Conseil d'Administration, s'impliquer grandement dans les mois à venir dans les orientations de l'Etablissement.

Monsieur EHRET informe de son côté que les partis d'opposition seront également bien présents auprès de l'Orchestre dans les mois à venir.

Madame FORIN remercie la Présidente pour l'attention qu'elle porte et souhaite porter à l'Orchestre.

Madame la Présidente clôt la séance à 15h25 après avoir rappelé la grande fierté exprimée par tous les membres du Conseil d'Administration envers son Orchestre.

Fait à Mulhouse, le 24 octobre 2024

La Présidente

Madame Michèle LUTZ